

PAR COURRIEL ET DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Le 23 août 2018

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'Énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité
pour l'année tarifaire 2019-2020

N/D : DG-225

V/D : R-4057-2018

Chère consoeur,

L'Union des producteurs agricoles (UPA) a pris connaissance des informations soumises par la Régie, dans une correspondance datée du 16 août 2018, sur la tenue d'une audience, le 24 août 2018, portant sur le traitement réglementaire applicable à l'examen des interventions en efficacité énergétique du Distributeur dans le dossier en objet.

L'UPA tient à informer la Régie qu'elle sera dans l'impossibilité de participer à cette audience et qu'elle n'entend pas déposer d'argumentation écrite sur cet élément en particulier. L'UPA s'en remet donc à la décision de la Régie.

L'UPA a déjà obtenu le statut d'intervenante dans le dossier du Plan directeur de TEQ, et elle est dans l'attente d'une réponse favorable de la Régie à sa demande d'intervention dans le présent dossier tarifaire. L'UPA ajustera, au besoin, ses interventions sur les programmes d'efficacité énergétique du Distributeur dans l'un ou l'autre des dossiers, selon la décision rendue.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consoeur, nos salutations distinguées.

BHLF, avocats

Marie-Andrée Hotte, avocate

c.c. Mme Isabelle Bouffard (UPA)
M. David Tougas (UPA)
Me Éric Fraser – Hydro-Québec